Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1983)
Heft: 672

Artikel: Les petits calculs de l'OFEL : de l'eau dans le biogaz?
Autor: Lehmann, Pierre
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1024789

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 05.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LES PETITS CALCULS DE L'OFEL

De l'eau dans le biogaz?

L'Office d'électricité de la Suisse romande, l'OFEL pour les intimes, se dépense, c'est bien connu, sans compter pour redorer le blason du nucléaire. Il faut dire que ce blason en a bien besoin. La difficulté: on se rend compte de plus en plus que kWh nucléaire est hors de prix. C'est pour cette raison qu'aux Etats-Unis certaines compagnies d'électricité (TVA, par exemple) abandonnent des centrales en cours de construction: c'est moins cher de passer les sommes déjà investies par pertes et profits que d'achever la construction et produire ainsi des kWh qui forceront à des augmentations de tarifs.

Pour propager le mythe du kWh nucléaire bon marché, l'OFEL fait feu de tout bois. Ainsi a-t-il cru pouvoir utiliser à cette fin une enquête récente de «Atema-Presse» (c'est qui ça?) sur le prix du kWh, notamment produit par le biogaz. A la grande joie de l'OFEL, l'enquête conclut que le kWh produit par le biogaz est plus cher que le kWh nucléaire. On comprend que l'OFEL se réjouisse; mais peut-être s'est-il réjoui trop vite.

L'enquête d'Atema-Presse se rapporte à l'expérience de M. Armand Forestier, de Thierrens. Cet agriculteur a, semble-t-il, investi Fr. 150 000.— dans son installation qui comprend deux digesteurs et un générateur d'électricité. C'est évidemment une grosse somme. On peut certainement faire à moins; mais là n'est pas le point important.

Les calculs des «spécialistes» montreraient que le coût du kWh produit par une installation comme celle de M. Forestier est de 12,6 centimes. Parce que les entreprises d'électricité vaudoises ne paient ce courant que 7,5 centimes par kW le jour et 5 centimes la nuit, M. Forestier est considéré comme perdant. Peut-être.

Pourtant, et l'enquête d'Atema-Presse l'admet, M. Forestier, autant que les autres abonnés, doit payer 14,5 centimes par kWh le courant qui lui est fourni par le réseau. Ce prix va d'ailleurs augmenter (l'OFEL est invitée à le démentir) parce que la production d'électricité nucléaire, donc chère, augmente: j'ai entendu M. Henri Payot, directeur de la Société romande d'électricité, se lamenter publiquement des augmentations de tarifs rendues nécessaires par le prix élevé du courant qui sera produit par Leibstadt.

Constatons, en un premier temps, que M. Forestier, même si «son» courant lui revient assez cher, le paie tout de même moins cher que s'il devait l'acheter à une société d'électricité.

Et il est clair — deuxième temps — que M. Forestier n'absorbe pas toute sa production et qu'il doit bien réintroduire son excédent dans le réseau pour un prix dérisoire. Ça, ce n'est pas la faute du biogaz. Les prix du courant *de pointe* que certaines sociétés de distribution de courant doivent consentir aux sociétés productrices sont faramineux: on a cité le chiffre de 80 centimes par kWh. Alors quoi? Pourquoi ne pas payer davantage que 7,5 centimes par kWh à M. Forestier? Encore une question que l'OFEL, pardon: Atema-Presse, éclaircira.

TOUT POUR LA CENTRALISATION

Il faut remarquer qu'une installation de production d'électricité par le biogaz se prête bien à la fourniture de courant de pointe: la plupart des installations de ce genre disposent d'un stockage intermédiaire de biogaz, ce qui évite de le consommer au fur et à mesure qu'il sort des digesteurs. Il est donc possible de choisir le moment où on produit du courant... Il est malheureux, et au demeurant stupide, que les sociétés d'électricité n'aient pas tenu compte de l'existence de cette possibilité pour organiser leurs tarifs de manière que M. Forestier (et elles-mêmes!) s'en sortent mieux... Toujours selon Atema-Presse, «dans la conjoncture actuelle, il n'y a pas à espérer un éventuel redressement des prix consentis par les entreprises électriques».

Pourquoi? Serait-ce qu'un prix équitable payé à M. Forestier plongerait les sociétés d'électricité dans les chiffres rouges? Sûrement pas. En fait, la politique délibérée desdites compagnies, comme celle des autorités tant fédérales que cantonales, est de ne pas encourager des efforts semblables à ceux de M. Forestier. La politique énergétique menée en Suisse à tous les niveaux décourage toute production décentralisée, pour le plus grand profit des grandes centrales. Le lobby pronucléaire a, là, très bien manœuvré. Et l'article constitutionnel sur l'énergie qui nous est proposé est l'exact reflet de ce parti pris: aucune disposition qui permettrait de prélever des fonds sur les ventes d'énergies non renouvelables (nucléaire, pétrole, gaz naturel, charbon) pour les investir dans une exploitation sérieuse des énergies renouvelables autochtones dont nous disposons. Tant il est vrai que des fonds sont effectivement nécessaires pour changer de cap: comme le montre le cas de M. Forestier, les mises initiales sont même importantes.

Cela dit, les petits calculs propagés par l'OFEL faussent le débat: ils ne tiennent aucun compte du fait qu'une énergie est ou non renouvelable, est ou non autochtone. «Démonstration» inutile dès lors, puisque nous ne pouvons raisonnablement miser que sur les énergies renouvelables pour l'avenir.

Bref. Pour terminer, il faudrait tout de même noter que le prix du kWh nucléaire publié par Atema-Presse, soit 5 à 7 centimes par kWh, est illusoire. Le courant de Leibstadt est annoncé à 12 centimes le kWh, donc pas loin du prix de revient du courant biogaz de M. Forestier. De plus, on sait que ces calculs appliqués à l'électricité nucléaire ne tiennent pas compte de tous les coûts: ceux de la restitution des sites (de la mine à la centrale désaffectée), ceux de la sécurité sous toutes ses formes, ceux de l'entreposage définitif des déchets; beaucoup de ces coûts sont très difficiles à cerner avec précision, mais on peut affirmer qu'ils seront énormes. Et ils ne seront pas supportés par l'OFEL.

P. L.